



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 10 MARS 2008

Informations brèves

Affaires fédérales

— Lors de sa séance du lundi 10 mars 2008, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage

— Dans le cadre du projet de révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), le Conseil d'Etat salue l'intention observée d'équilibrer l'augmentation des recettes et la diminution des dépenses, mais ne peut se rallier à l'ensemble des propositions faites dans cette dernière catégorie. En effet, les économies proposées sont dans l'ensemble des diminutions de prises en charge de prestations dont la plupart reviendrait, par voie de conséquence, à augmenter la charge financière cantonale. Le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité d'adapter les dispositions liées à la LACI tout en encourageant un effort supplémentaire quant à des dispositions visant à obtenir des recettes suffisantes afin d'assurer des prestations conformes aux besoins des personnes lorsqu'elles se trouvent temporairement dans une situation professionnelle précaire.

Contact : Sylvain Babey, chef du Service de l'emploi, tél. 032 889 68 12.

Affaires cantonales

Elections cantonales 2009 : la date est fixée au 5 avril 2009

Le Conseil d'Etat a fixé au dimanche 5 avril 2009 le 1^{er} tour des Elections cantonales visant à renouveler les cinq membres du gouvernement et les 115 députés du parlement cantonal neuchâtelois. Les électeurs recevront leur matériel de vote durant la semaine du 16 au 20 mars 2009. Un deuxième tour est pour sa part prévu le dimanche 26 avril 2009. L'installation des nouvelles autorités se tiendra le mardi 26 mai 2009.

Contact : Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat, tél. 032 889 40 00.

Travaux du tunnel de Serrières

— Dans le cadre des travaux de la N5 Auvernier-Est-Serrières, le Conseil d'Etat a pris la décision d'adjuger les travaux préliminaires de déviation des routes et rail et terrassements à l'association des entreprises Facchinetti SA, Bernasconi & Cie SA et Bieri & Grisoni SA pour un montant fixé à 17,5 millions de francs. Les travaux principaux liés au tunnel vont commencer début avril 2008 et le percement du tunnel interviendra pour sa part d'ici fin 2008-début 2009. Pour rappel, le coût global du tunnel de Serrières et de ses abords est devisé à 140 millions de francs – avec un financement fédéral de 88%, soit un investissement cantonal de quelque 15 millions de francs. Le rapport du Conseil

2.

d'Etat concernant notamment la mise en œuvre du tunnel de Serrières a été accepté par le Grand Conseil en décembre 2007.

Contact : Nicolas Merlotti, ingénieur cantonal, chef du Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 11 mars 2008